

**Assemblée générale**

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
28 octobre 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 octobre 2024, à 10 heures

Présidence : M^{me} González López (El Salvador)
*Vice-Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M^{me} Brennen-Haylock

Sommaire

Point 141 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 139 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2025 (*suite*)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers (suite)

*Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des
équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et
sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok*

*État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des
Nations Unies à Nairobi*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 141 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/79/521)

1. **M. Ramanathan** (Contrôleur de l'ONU), présentant le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/79/521), fait savoir que, depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation à la quatrième séance de la Commission, les paiements reçus ont porté à 65 le nombre d'États Membres qui ont versé l'intégralité de leur contribution au titre des opérations de maintien de la paix ; à 121 le nombre de ceux qui ont versé l'intégralité de leur contribution au budget des tribunaux internationaux ; à 59 le nombre de ceux qui ont versé l'intégralité de leur contribution au titre de toutes les catégories. En outre, des contributions ont été reçues de 7 États Membres au titre des opérations de maintien de la paix.

2. **M. Ainomuhisha** (Ouganda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'Organisation doit être dotée d'un financement adéquat et prévisible pour être en mesure de s'acquitter de ses mandats. Le Groupe est préoccupé par les fluctuations de la situation de trésorerie, qui est une source d'aléas et d'incertitude pour l'exécution du budget ordinaire. Au 30 septembre 2024, le montant des quotes-parts non acquittées était de 1,5 milliard de dollars, plus élevé qu'à la même date en 2023, ce qui dénote une tendance inquiétante rendant nécessaire la poursuite de l'application de mesures d'économie. Au 30 septembre, le montant total des quotes-parts non acquittées pour le budget-programme, les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux s'élevait à plus de 3,3 milliards de dollars.

3. Pour honorer ses obligations, l'Organisation est entièrement tributaire du versement des contributions. Les États Membres qui accusent les retards de paiement les plus importants ont aggravé sa situation financière. Il est très préoccupant qu'à lui seul, un État Membre soit débiteur à hauteur de plus de la moitié du montant total des quotes-parts non acquittées au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix, bien qu'il ait la capacité de payer. Il bénéficie de surcroît d'un taux de contribution maximal de 22 %, ce qui constitue une grave entorse aux modalités de financement de l'Organisation, mais l'État Membre en question a décidé unilatéralement de continuer à ne pas verser ses quotes-parts pour des raisons politiques, tout en préservant ses privilèges spéciaux au Conseil de sécurité.

4. Le Groupe appelle les États Membres qui sont en position de le faire d'honorer leurs engagements en réglant leurs arriérés et en s'acquittant de leur contribution en totalité, dans les délais impartis et sans condition. La stabilité financière de l'Organisation est essentielle à son bon fonctionnement et à l'exécution intégrale de ses mandats. Le Groupe apprécie les efforts consentis par les États Membres qui ont réduit le montant de leurs quotes-parts non acquittées en dépit des difficultés financières qu'ils connaissaient, et se montre compréhensif vis-à-vis de ceux qui sont véritablement dans l'incapacité de satisfaire à leurs obligations financières pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il faut prendre des mesures pour faciliter le paiement des quotes-parts, et les États Membres ne doivent pas être empêchés d'honorer leurs obligations juridiques et financières à l'égard de l'Organisation, ni subir d'entrave pour y parvenir, en particulier à l'heure où elle fait face à des problèmes de liquidités persistants.

5. Le Groupe est d'avis que, chaque fois que l'Organisation connaît une crise de liquidités, le Secrétaire général devrait faire une déclaration lors du débat général de l'Assemblée générale pour informer les participants des contraintes financières auxquelles l'Organisation fait face et communiquer les montants les plus élevés de contributions non acquittées, car cette question cruciale mérite l'attention de toutes

les délégations, au plus haut niveau, et il ne sera possible de remédier à la situation actuelle qu'au moyen d'un engagement politique plus résolu envers l'Organisation. Le Groupe, qui supporte une part de plus en plus élevée du financement de celle-ci, demeure déterminé à déployer des efforts constructifs pour régler les difficultés financières et appelle ses partenaires à faire de même.

6. **M^{me} Chia Yihui** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la situation de trésorerie de l'Organisation demeure défavorable en raison du paiement irrégulier, du paiement tardif ou du non-paiement de certaines contributions. L'ASEAN est préoccupée de constater que, à la fin de septembre 2024, le montant des contributions au budget ordinaire non réglées s'élevait à 1,5 milliard de dollars, le montant le plus élevé enregistré en quatre ans. Il est regrettable que l'objectif de financement déterminé pour l'année en cours ne soit une fois de plus pas atteint, ce qui est le cas depuis cinq ans. Il est inquiétant que le Secrétariat ait dû prendre des mesures de gestion des liquidités en puisant dans le Fonds de roulement et qu'il ait même dû emprunter au Compte spécial. L'ASEAN note aussi que le pourcentage de quotes-parts non réglées au titre des opérations de maintien de la paix est en augmentation, bien que le budget d'ensemble des opérations de maintien de la paix soit en diminution.

7. La situation de trésorerie désastreuse qui résulte de l'irrégularité des entrées de capitaux ne saurait durer. Dans certains domaines, l'exécution du mandat en pâtit déjà, à l'heure où l'on vise à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et celle d'autres initiatives en lien avec des enjeux clés, tels que la coopération numérique et la paix et la sécurité. La cause profonde des problèmes de liquidités est bien connue, et il n'existe pour les États Membres qu'un seul moyen de la traiter : s'acquitter indéfectiblement de leurs obligations financières et juridiques à l'égard de l'Organisation en versant l'intégralité de leur contribution dans les délais impartis et sans condition. Alors seulement pourra-t-elle exécuter les tâches qu'ils lui confient. L'ASEAN n'ignore pas que certains d'entre eux ont réellement du mal à honorer leurs obligations financières pour des raisons indépendantes de leur volonté et félicite ceux qui s'emploient à le faire en dépit des difficultés qu'ils rencontrent.

8. Le Secrétariat devrait continuer à tenir les États Membres régulièrement informés de la situation financière et des pistes proposées pour aller de l'avant. Les membres de l'ASEAN restent fermement déterminés à s'acquitter de leurs obligations financières pour que l'ONU demeure une institution crédible dotée des moyens voulus pour relever les défis complexes auxquels le monde est exposé, et ils appellent tous les États Membres à faire de même.

9. **M^{me} Reyes Fernandez** (Représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice), prenant la parole également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la République de Moldova et de la Türkiye, pays candidats, ainsi que de Monaco et de Saint-Marin, dit que l'Union européenne demeure préoccupée par la pénurie de liquidités persistante, qui compromet la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. Il n'existe qu'un moyen de traiter la cause profonde de ce problème : les États Membres doivent verser l'intégralité de leur contribution dans les délais et sans condition. Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de la verser intégralement dans le délai imparti, l'Union européenne les engage vivement à faire acte de la plus grande prévisibilité possible. Les États au nom desquels l'oratrice prend la parole se félicitent que certains États Membres aient réduit leurs arriérés, et prient instamment l'ensemble des autres de régler cette question de toute urgence. Des remèdes durables doivent être trouvés pour mettre un terme à la dérive actuelle en matière de trésorerie, qui nuit à la performance de l'Organisation et met en péril son utilité à l'heure où les besoins se multiplient. Lorsqu'elle approuve les budgets,

la Commission doit prendre en considération les vastes répercussions de ce problème persistant.

10. L'Union européenne rappelle son appui à une révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, afin de mieux en faire ressortir la signification pleine et entière, et de rendre possible une meilleure gestion des liquidités. Il est justifié de suspendre la restitution du solde inutilisé des crédits aux États Membres présentant des arriérés et de poursuivre les délibérations portant sur la mise en place d'une gestion centralisée des liquidités, qu'elles relèvent du budget ordinaire ou de celui des opérations de maintien de la paix. Soulignant l'importance des mécanismes permettant de faire la soudure lorsque les liquidités viennent à manquer, l'Union européenne prie instamment la Commission de veiller à ce qu'ils demeurent adaptés à la finalité. Il faut remédier aux faiblesses du processus budgétaire, mais les solutions adoptées ne doivent pas l'être au détriment des États Membres qui versent leur contribution en intégralité et dans les délais, ce qui est le cas des États membres de l'Union européenne.

11. S'agissant des opérations de maintien de la paix, les mesures de gestion commune de trésorerie adoptées à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale ont eu un effet positif, mais sont insuffisantes. En cette période critique pour la paix et la sécurité internationales, il faut considérer comme une priorité de veiller à ce que le manque de liquidités n'entrave pas le travail des soldats de la paix sur le terrain ni l'exécution de leurs mandats respectifs.

12. L'adoption historique du Pacte pour l'avenir met en évidence que le multilatéralisme demeure la voie à suivre pour façonner le futur. Il incombe à la Cinquième Commission de faire en sorte que l'Organisation soit dotée de moyens financiers à la hauteur des ambitions définies collectivement par les États Membres. L'Union européenne continuera d'apporter son appui à l'Organisation, avec souplesse et responsabilité, et de rechercher une solution durable pour améliorer la situation financière tout en s'assurant que les mesures proposées ne constituent pas un fardeau pour les États Membres qui s'acquittent sans faillir de leurs obligations.

13. **M. Aldawas** (Koweït) dit que l'amélioration de la situation financière de l'Organisation est un enjeu complexe qui exige un engagement renouvelé envers le multilatéralisme et des efforts collectifs de la part des parties prenantes, de l'ONU et des États Membres. Il est nécessaire d'aller de l'avant avec la réforme de l'Organisation et de veiller à ce que la représentation soit équitable dans tous les domaines. Les améliorations apportées à l'architecture financière de l'Organisation permettront aux États Membres qui connaissent des difficultés d'établir un plan de paiement pluriannuel.

14. Il est nécessaire de mettre un terme aux guerres et aux conflits, qui se traduisent par des coûts considérables et ont une incidence dommageable sur le budget de l'ONU. Il faut mettre l'accent sur le financement des programmes de développement dans les pays en développement et les pays touchés par une crise ou un conflit. Ces pays, qui subissent le fardeau de la dette, doivent recevoir une assistance pour payer leur contribution, ce qui aidera à améliorer la situation financière de l'Organisation. L'orateur prie instamment les États Membres – en particulier les plus riches d'entre eux – de verser leur quote-part dans les délais et sans condition afin que l'ONU puisse s'acquitter de ses tâches comme il convient.

15. **M^{me} Rodrigues-Birkett** (Guyana) dit que sa délégation est préoccupée par la tendance au déclin qui caractérise la situation de trésorerie, et qui rend nécessaires des mesures d'économie pour que l'Organisation continue à fonctionner correctement. Le ralentissement des dépenses auquel il est procédé dans le but de conserver des liquidités se répercute sur l'exécution des programmes et des mandats. L'épuisement des réserves de liquidités au titre du budget ordinaire entraverait

l'exécution de celui-ci en 2025, aussi doivent-elles être renflouées d'ici à la fin de 2024. Le paiement dans les délais des quotes-parts des États Membres est primordial pour empêcher que cette crise de liquidités n'empire. Le Guyana lance un appel à tous les États Membres qui sont en position de le faire pour qu'ils paient leur contribution au budget ordinaire intégralement et de manière prévisible, de telle sorte que la situation de trésorerie s'améliore. Les États Membres qui connaissent des difficultés pour verser cette contribution devraient œuvrer avec le Secrétariat à la mise en place d'un plan de paiement adapté à leur situation propre. La délégation guyanaise note aussi avec préoccupation que persiste un pourcentage élevé de contributions non versées au titre des opérations de maintien de la paix, compris entre 63 % et 92 % ces quatre dernières années. Elle invite instamment les États Membres à verser leur contribution aux opérations de maintien de la paix en intégralité pour qu'il soit mis un terme aux problèmes de liquidités auxquels ces opérations font face. Le Guyana répondra de manière constructive à toute proposition du Secrétaire général susceptible de permettre une gestion des ressources plus rationnelle et, par voie de conséquence, d'améliorer la situation de trésorerie, et s'emploiera avec les autres États Membres à renforcer la stabilité financière de l'Organisation.

16. **M. Cottam** (Royaume-Uni) dit que son gouvernement est préoccupé par la poursuite de la détérioration de la situation de l'Organisation en matière de trésorerie et par la persistance de restrictions des dépenses du fait que le solde des liquidités est insuffisant. Il réaffirme sa conviction profonde que tous les États Membres doivent payer leur dû en intégralité et dans les délais, et appelle tous les Membres qui connaissent des difficultés à réfléchir de manière pragmatique à des plans de paiement avec le Secrétariat. Celui-ci doit être félicité pour son approche diligente et souple de l'établissement de priorités entre les activités de l'Organisation et de la gestion des ressources disponibles, de telle sorte que les activités prescrites puissent être exécutées. La délégation du Royaume-Uni œuvrera constructivement avec le Secrétariat et les États Membres pour obtenir que l'ONU se dote de règles financières modernes et accède aux ressources nécessaires pour gérer efficacement les problèmes de trésorerie.

17. La bonne santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu et sans condition par les États Membres de l'intégralité de leur quote-part ; ceux qui ne l'ont pas encore acquittée, ou la versent généralement avec retard, doivent payer sans plus de délai. À l'heure où les tensions géopolitiques s'intensifient, il est plus important que jamais que les États Membres, fidèles à leurs obligations fondamentales au titre de la Charte des Nations Unies, fournissent des ressources suffisantes à l'Organisation et en actualisent les règles financières pour lui permettre d'exécuter les mandats dont ils l'ont eux-mêmes investie. Le Royaume-Uni continuera de verser sa quote-part en intégralité et dans les délais et appelle de nouveau tous les États Membres à payer leur contribution selon des modalités qui permettent à l'Organisation de faire un usage optimal de ces ressources.

18. **M. Soberón Guzmán** (Cuba) dit que sa délégation est préoccupée par la situation financière de l'Organisation. Rien ne justifie qu'elle soit en partie paralysée en raison d'un manque de ressources alors que tous les États Membres ont pour obligation juridique de verser leur quote-part. Il est regrettable que le pays hôte, qui est aussi le plus riche du monde, se dérobe à cette responsabilité et demeure redevable d'un montant extrêmement élevé. Bien qu'ils bénéficient, selon la méthode de calcul du barème des quotes-parts, d'un taux plafond qui ne reflète pas leur capacité réelle de payer, les États-Unis d'Amérique doivent près d'un milliard de dollars sous forme de contributions non acquittées au budget ordinaire. Il est inconcevable que les États-Unis, l'une des principales parties à l'origine de la fondation de l'ONU, soient aujourd'hui ceux qui la placent en position de faillite parce qu'ils refusent de verser leur quote-part.

19. Cuba est parvenue à payer sa contribution en intégralité malgré les obstacles résultant de l'embargo économique, commercial et financier que lui imposent les États-Unis depuis plus de 60 ans et en dépit de la décision de ce pays d'inscrire Cuba sur une liste de prétendus alliés du terrorisme, mesure qui a eu pour effet de rendre encore plus délicate les transactions bancaires requises pour les paiements. Cuba appelle de nouveau tous les États Membres à verser leur contribution en intégralité et dans les délais, car c'est le seul moyen de parvenir à stabiliser durablement la situation financière de l'Organisation.

20. **M^{me} Jiang Hua** (Chine) dit que la cause profonde de la crise de liquidités est le refus persistant d'un certain État Membre, dont la contribution compte parmi les plus élevées, de la verser en intégralité. Des mesures temporaires ne pourront régler ce problème de façon permanente. La suspension de la restitution aux États Membres des crédits ouverts au titre du budget ordinaire de 2023 et non utilisés ne remédierait pas fondamentalement à cette crise de liquidités, et la restitution de crédits à des pays n'ayant pas réglé leurs arriérés ne serait ni raisonnable ni équitable. Le Secrétariat devrait prier instamment les États Membres ayant accumulé des arriérés de s'acquitter de leurs obligations financières, et prendre des mesures pour faciliter le paiement de quotes-parts. La situation financière de l'Organisation doit être saine pour qu'elle puisse fonctionner correctement, aussi doit-elle être dotée des ressources nécessaires pour exécuter pleinement les mandats dont elle est investie. Le Secrétariat doit appliquer une discipline financière stricte, faire preuve de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et de la fraude, renforcer l'efficacité et faire bon usage des ressources financières en provenance des États Membres.

21. **M^{me} Schmied** (Suisse) constate que, dans un contexte mondial caractérisé par l'intensification des tensions et des conflits, il est impératif que l'Organisation soit en mesure de s'acquitter de ses mandats et demeure une ressource solide au service de la paix et du multilatéralisme. Sans un financement prévisible et adéquat, elle ne sera pas en mesure d'exécuter ses tâches les plus importantes ; de fait, les décisions budgétaires et l'exécution des mandats sont de plus en plus souvent assujetties à des contraintes en matière de liquidités. Il est préoccupant que certains des États Membres qui paient pour l'Organisation soient ceux-là mêmes qui l'empêchent d'exploiter tout son potentiel. Les ressources nécessaires ne seront disponibles que si tous les États Membres s'acquittent de la responsabilité qui leur incombe de verser leur quote-part en intégralité, dans les délais et sans condition. La Suisse participera de manière constructive avec les États Membres et le Secrétariat à la recherche d'une solution à la crise de liquidités chronique qui touche l'Organisation depuis plusieurs années. Toute solution devra toutefois être durable et ne pas pénaliser les États Membres qui satisfont à leurs obligations.

22. **M^{me} Jones** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois pays qu'elle représente sont profondément préoccupés par la détérioration de la situation financière et prient instamment tous les États Membres de verser leur quote-part dans les délais, en intégralité et sans condition. Les États Membres doivent communiquer au Secrétariat l'échéancier de leurs versements, à l'appui d'une planification et d'une gestion financière efficaces par l'Organisation. Au 30 septembre 2024, les contributions au budget ordinaire non réglées atteignaient 1,5 milliard de dollars, dont plus de 90 % étaient dus par deux États Membres. L'oratrice prie instamment les États-Unis et la Chine de verser le plus tôt possible leurs contributions non acquittées au budget ordinaire au titre de 2024. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande s'engagent à œuvrer avec tous les États Membres à la recherche de solutions de long terme pour améliorer la situation financière de l'Organisation.

23. **M. Ramanathan** (Contrôleur de l'ONU) fait savoir que le Secrétariat a emprunté la totalité du montant du Fonds de roulement en septembre 2024. Afin de

couvrir ses dépenses au titre d'octobre, le Secrétariat a emprunté la totalité du montant disponible dans le Compte spécial. À moins que des versements supplémentaires soient reçus, il sera nécessaire en novembre d'emprunter sur les comptes des tribunaux internationaux fermés.

24. En raison de la collecte de certains arriérés, il est maintenant prévu que 99,8 % des contributions mises en recouvrement au titre de 2024 auront été reçues d'ici à la fin de l'année. Il faut toutefois rappeler qu'un taux de recouvrement de 115 % serait nécessaire pour qu'il soit possible de restituer les crédits non utilisés aux États Membres et de reconstituer les réserves de liquidités – à l'heure actuelle, un montant supplémentaire de 490 millions de dollars est requis pour les reconstituer en intégralité. Malgré un accroissement escompté de la collecte, il est improbable que toutes les restrictions de dépenses actuellement en place puissent être levées. Le Secrétariat s'efforcera de satisfaire aux besoins les plus urgents, mais n'aura pas recours à des engagements spéciaux. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2024 de tous les crédits non utilisés. Les arriérés, bien que d'un montant inférieur à celui qui a été enregistré en 2023, devraient néanmoins dépasser 825 millions de dollars, aussi les restrictions pesant sur les dépenses seront-elles maintenues au début de 2025. Les montants restituables aux États Membres leur seront versés en 2026.

25. À moins que la Commission n'agisse pour qu'il soit remédié à la situation financière actuelle, de strictes mesures de réduction des dépenses demeureront en place en 2025 et en 2026. La situation est certes plus favorable que les prévisions établies en janvier 2024 ne le laissent présager, mais elle ne s'est pas améliorée suffisamment pour que les restrictions en question puissent être levées. Bien qu'aucune restriction ne soit en l'état appliquée au recrutement, une coupe budgétaire de 10,5 % a effectivement été imposée, qui concerne tous les programmes. Les directeurs de programme ne peuvent donc pas recruter de personnel supplémentaire, sauf à procéder à des réductions correspondantes au titre des objets de dépense autres que les postes. Nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de le faire car, en raison des restrictions en vigueur, ils ont reçu moins de 60 % du montant des crédits inscrits au budget au titre des objets de dépense autres que les postes.

Point 139 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2025 (suite)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers (suite)

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/79/7/Add.10 et A/79/221)

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/79/7/Add.11 et A/79/267)

26. **M. Ramanathan** (Contrôleur de l'ONU), présentant le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok (A/79/221), dit que le rapport contient des informations actualisées sur la mise en œuvre du projet, s'agissant des travaux de construction, de l'enlèvement des matières dangereuses et de la préparation opérationnelle. La CESAP a transféré les fonctions afférentes au projet de l'équipe de projet à la Division de l'administration afin d'éviter toute augmentation de coût et de faciliter la participation, à un stade précoce, des équipes opérationnelles appelées à assumer la responsabilité de la gestion des locaux rénovés. La première phase des travaux de construction est aujourd'hui en voie d'achèvement et la deuxième phase devrait l'être en grande partie à la fin de 2024. La CESAP est

déterminée à mener à bien l'exécution du projet pour un budget global de 41,3 millions de dollars, tel qu'approuvé par l'Assemblée.

27. Présentant le septième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/79/267](#)), le Contrôleur indique que le rapport comporte des informations sur les trois principales composantes du projet, à savoir Premiers travaux, Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et Nouveau bâtiment. La composante Stratégies de gestion souple de l'espace de travail a été menée à bien pour ce qui est des bâtiments existants et les travaux de construction ont progressé pour ce qui est du nouveau bâtiment. L'essentiel du projet devrait être achevé en décembre 2025 dans les limites du montant maximal de 66,2 millions de dollars approuvé par l'Assemblée.

28. **M^{me} Brennen-Haylock** (Vice-Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP ([A/79/7/Add.10](#)), précise que le Comité y relève que l'achèvement de l'essentiel du projet est actuellement prévu pour décembre 2024, soit cinq mois plus tard qu'annoncé dans le précédent rapport sur l'état d'avancement des travaux ([A/78/346](#)). Le Comité compte que tout sera mis en œuvre pour éviter de nouveaux retards, tenir les délais et réduire au minimum le coût du retard pour l'Organisation. Il compte aussi que le Secrétaire général continuera de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet pour que celui-ci soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier approuvés.

29. Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la CESAP pour transférer les responsabilités et les connaissances de l'équipe du projet au personnel opérationnel de la Division de l'administration et réduire au minimum l'augmentation du coût du projet. En ce qui concerne le compte des travaux de construction en cours, le Comité espère que des informations actualisées sur les dépenses et les soldes des fonds non utilisés seront communiquées à l'Assemblée générale jusqu'à l'achèvement du projet.

30. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/79/7/Add.11](#)), l'oratrice précise que le Comité relève que le coût total du projet reste le même (66,2 millions de dollars) et que le coefficient de confiance dans la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé est passé à 99 %. Toutefois, il note également que, d'après les prévisions actuelles, l'essentiel du projet devrait être achevé en décembre 2025, soit 12 mois plus tard que ce qui avait été annoncé dans le précédent rapport sur son état d'avancement ([A/78/510](#)). À cet égard, le Comité mentionne les enseignements tirés par l'équipe chargée du projet en matière d'atténuation des risques et d'exécution sans dépassement de budget, et compte que ces enseignements seront diffusés comme il convient afin qu'il soit possible d'en tirer profit dans le cadre d'autres grands projets d'équipement des Nations Unies.

31. S'agissant de l'occupation de l'espace et de l'efficacité, le Comité consultatif prend également note de l'amélioration prévue par le Secrétaire général en ce qui concerne le nombre de membres du personnel des occupants existants du complexe de Gigiri qui pourraient être accueillis à l'achèvement du projet. Pour ce qui est de l'accueil du personnel des entités des Nations Unies qui ont manifesté leur intérêt pour la réinstallation de certaines de leurs activités à Nairobi, le Comité note que des solutions temporaires sont actuellement à l'étude pour répondre à cette augmentation de la demande et attend avec intérêt des informations actualisées à ce sujet.

32. Le Comité consultatif recommande l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 906 100 dollars au titre du projet pour 2025.

33. **M. Ainomuhisha** (Ouganda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux deux projets à l'examen. Il se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne les nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il prend acte du coefficient de confiance élevé dans la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé, tout en notant aussi que le calendrier d'exécution du projet a dû être actualisé en raison de retards dans la réception de marchandises et dans l'installation d'occupants dans les espaces rénovés. Il ne faut ménager aucun effort pour éviter tout retard supplémentaire afin que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier approuvés. La poursuite des activités de contrôle et de coordination sera d'importance, s'agissant notamment de celles qui sont exécutées par le Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège. Les meilleures pratiques observées dans le cadre d'autres projets de construction, et les enseignements qui en ont été tirés, devraient être mis à profit, le cas échéant, en particulier lors de la phase de clôture du projet, et la collaboration avec des services de conférence partageant les mêmes locaux devrait se poursuivre. Le Groupe note qu'on a eu recours à des postes vacants pour améliorer l'équilibre de la représentation géographique et de celle des genres au sein de l'équipe chargée de la gestion du projet et compte que des dispositions similaires seront prises pour d'autres projets.

34. Le Groupe note que le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP devrait être achevé en décembre 2024. Il se félicite des efforts déployés pour réduire au minimum les retards dus à des circonstances fortuites et note que la CESAP est déterminée à mener à bien le projet sans qu'il soit nécessaire d'y allouer des crédits supplémentaires. La CESAP a déployé des efforts louables pour économiser l'espace et obtenir un rendement énergétique satisfaisant. Le Groupe prie instamment les États Membres d'apporter leur plein appui au projet, dont l'exécution touche à sa fin.

35. **M^{me} Chua** (Singapour), prenant la parole au nom de l'ASEAN, dit que la CESAP joue un rôle sans équivalent, en sa qualité de Commission régionale de l'ONU au service du plus grand nombre de membres, à savoir 53, auxquels s'ajoutent 9 membres associés, de la région Asie-Pacifique. L'ASEAN appuie les travaux importants de la CESAP, en assurant la promotion de la coopération régionale et en fournissant à des États Membres une assistance technique pour les aider à parvenir à un développement inclusif et durable. L'ASEAN remercie le pays hôte, la Thaïlande, de son soutien pérenne à la CESAP. Celle-ci doit disposer de locaux sûrs et accessibles pour être en mesure de continuer à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.

36. L'ASEAN appuie les efforts déployés par la CESAP en matière de bonne gouvernance, de supervision efficace, de transparence et d'application du principe de responsabilité pour que le projet à l'examen soit achevé dans les délais et dans le respect du budget approuvé. Il est louable que la CESAP ait appliqué les recommandations formulées dans le huitième rapport d'audit annuel du Bureau des services de contrôle interne et qu'aucune des recommandations formulées à l'occasion d'audits précédents ne demeure en suspens. Le coefficient de confiance dans la probabilité que le projet soit achevé dans le respect du coût maximal révisé approuvé s'est nettement amélioré.

37. La CESAP adopte des stratégies novatrices, en l'espèce des solutions fondées sur la gestion souple de l'espace de travail et certaines caractéristiques de conception de bâtiments, propres à favoriser les économies et la durabilité environnementale. L'ASEAN encourage la CESAP à renforcer sa détermination à mettre à profit les connaissances locales et les enseignements tirés d'activités passées pour améliorer ses méthodes de travail, notamment en maintenant à son service un expert local des matières dangereuses en qualité de concepteur parasismique du projet. Il est louable

que la CESAP ait exploité les enseignements tirés de la première phase des travaux de construction et d'autres projets d'équipement afin d'accélérer la deuxième phase des travaux de construction. L'ASEAN se félicite que ces enseignements précieux soient étayés par des documents et aient été communiqués au Service de la politique de gestion mondiale des biens.

38. L'ASEAN salue la détermination de la CESAP à achever l'exécution du projet à la fin de 2024, sans demander de ressources supplémentaires, et appuie la stratégie établie pour faciliter la transition vers une gestion à long terme des installations. L'ASEAN réaffirme également son appui sans faille aux projets de construction concernant les locaux d'autres commissions régionales de l'ONU.

39. **M. Roshdy** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, fait savoir que le Groupe apprécie l'appui apporté par le Gouvernement kenyan à la facilitation de la mise en œuvre du projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera d'œuvrer aux côtés du Kenya pour garantir l'achèvement du projet. Le Groupe encourage le Secrétariat à solliciter des contributions volontaires, y compris en nature, au titre du projet de la part des États Membres et d'autres donateurs potentiels.

40. En dépit de retards récents, le coefficient de confiance dans la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé atteint désormais 99 %. Le Groupe félicite le Secrétaire général et l'équipe de gestion du projet pour leurs efforts diligents, et compte que les activités de supervision se poursuivront pour atténuer tout risque potentiel et garantir l'achèvement de l'exécution du projet. Le Groupe souligne qu'il est important d'utiliser des matériaux, de la main-d'œuvre et des compétences d'experts locaux et régionaux et attend avec intérêt de recevoir des mises à jour relatives à ces aspects du projet. La détermination continue de la Cinquième Commission à veiller à ce que le projet soit doté de ressources durables et prévisibles sera cruciale pour qu'il soit achevé avec succès.

41. **M. Aungsusuknarumol** (Thaïlande) dit que la CESAP, dont plus de la moitié des membres sont des pays en situation particulière, joue un rôle important au titre de la promotion d'un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. Il est donc impératif de lui apporter un appui et des ressources appropriés, notamment sous la forme d'installations sûres et sécurisées à Bangkok, où plus de 30 entités des Nations Unies partagent des locaux. Le Gouvernement thaïlandais félicite la CESAP des efforts qu'elle a déployés pour réduire au minimum les retards dans l'exécution du projet et faire en sorte que celle-ci reste dans les limites du budget approuvé. La Thaïlande continuera d'appuyer le projet, notamment en sa qualité de pays hôte. Elle fera des contributions volontaires au titre du salon Asie-Pacifique et encourage d'autres États membres à faire de même. Lorsque l'exécution du projet, proche de son terme, sera achevée, il sera important de tirer des enseignements et de recenser des pratiques optimales afin de les communiquer aux équipes chargées d'autres projets de construction, s'agissant notamment de l'utilisation des connaissances et des matériaux locaux, ainsi que des stratégies de conception universelles et innovantes, qui favorisent la durabilité environnementale et les économies tout en garantissant la continuité des opérations.

42. **M^{me} Mwanjila** (Kenya) dit que sa délégation apprécie les efforts diligents et la coopération étroite assurés par l'équipe chargée du projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Secrétariat tout au long de l'exécution du projet. Son gouvernement réaffirme sa détermination à faciliter celle-ci, se félicite de l'appui continu que la Cinquième Commission apporte au projet et attend avec intérêt son achèvement en 2025.

La séance est levée à 11 h 5.